

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, M. FERRARA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 185

Entretien et maintenance des édifices municipaux et compte de tiers

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet l'entretien et la maintenance des édifices municipaux et compte de tiers. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 16 avril 2013. La date de remise des offres a été fixée au 28 mai 2013 à 11h00.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et sans maxi (article 77 du CMP).

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Les travaux sont répartis en 10 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Ouvrages de répartition plafonds suspendus
02	Revêtements de sols et murs
03	Peinture et services
04	Electricité
05	Plomberie chauffage
06	Métallerie - serrurerie
07	Etanchéité
08	Couverture - Charpente - Zinguerie
09	Menuiseries aluminium
10	Stores et rideaux

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :	40%
de la méthode d'intervention	20%
des matériaux (performances environnementales notamment)	20%
Critère : Moyens dédiés décomposés en :	30%
moyens humains	15%
et moyens techniques	15%
Critère : Prix des prestations	30%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 20 juin 2013 a décidé d'attribuer, pour chacun des lots, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant objet l'entretien et la maintenance des édifices municipaux et compte de tiers avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Ouvrages de répartition plafonds suspendus :

TNA

**pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 2 Revêtements de sols et murs :

TNA pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum

Lot 3 Peinture et services :

TNA pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum

Lot 4 Electricité :

SCAE pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum

Lot 5 Plomberie chauffage :

CORSE ENERGIE ASSISTANCE pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum

Lot 6 Métallerie - serrurerie :

ATS pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum

Lot 7 Etanchéité :

IMPER CORSE pour un montant minimum HT de 15 000 €
sans montant maximum

Lot 8 Couverture - Charpente – Zinguerie:

FIRROLONI pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum

Lot 9 Menuiseries aluminium :

AJACCIO MENUISERIE MAINTENANCE pour un montant minimum HT de 15 000 €
sans montant maximum

Lot 10 Stores et rideaux :

TNA pour un montant minimum HT de 15 000 €
sans montant maximum

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI, maire-adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 20 juin 2013 est chargée d'attribuer le marché, pour chacun des lots, aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres,
Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 21/06/2013.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE A l'unanimité de ses membres présents et représentés

à signer et exécuter le marché concernant l'entretien et la maintenance des édifices municipaux et compte de tiers avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Ouvrages de répartition plafonds suspendus :

TNA **pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 2 Revêtements de sols et murs :

TNA **pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 3 Peinture et services :

TNA **pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 4 Electricité :

SCAE

**pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 5 Plomberie chauffage :

CORSE ENERGIE ASSISTANCE

**pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 6 Métallerie - serrurerie :

ATS

**pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 7 Etanchéité :

IMPER CORSE

**pour un montant minimum HT de 15 000 €
sans montant maximum**

Lot 8 Couverture - Charpente – Zinguerie :

FIRROLONI

**pour un montant minimum HT de 30 000 €
sans montant maximum**

Lot 9 Menuiseries aluminium :

AJACCIO MENUISERIE MAINTENANCE pour un montant minimum HT de 15 000 €
sans montant maximum

Lot 10 Stores et rideaux :

TNA

**pour un montant minimum HT de 15 000 €
sans montant maximum**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

